

CONTRAT DE SAILLIE 2024

Just des Canches IAC

VENDEUR :

Hélène BINET
5 rue de la Libération, 77760 ACHERES LA FORÊT
06 20 47 34 50
helenecso@hotmail.fr

ACHETEUR :

Nom :
Adresse :
Tél :
Mail :

La saillie est réservée pour la jument :
N° SIRE (obligatoire) :
Nom du centre d'insémination :
Adresse :
Tél : Mail :

CONDITIONS DE VENTE :

L'acheteur achète une carte de saillie de l'étalon **Just des Canches** en IAC, avec un paiement au poulain vivant à 48h.

Réservation : offerte par le programme Jeune Génétique en 2024, *limité aux 30 premiers contrats.*

Transport : 132 € TTC (supplément de 12 € TTC pour les livraisons le samedi matin).

Solde : 350 € TTC poulain vivant à 48h.

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement des frais de transport et du chèque pour le solde de la saillie encaissable poulain vivant à 48h.

Ce contrat donne droit à 2 doses de 8 paillettes dans la limite des stocks disponibles. L'envoi des doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique, il se fait sur commande auprès du vendeur par email à : helenecso@hotmail.fr quelques jours avant la première insémination.

Ce contrat est une mise à disposition des paillettes qui ne peuvent pas être déplacées dans un autre centre d'insémination que celui cité ci-dessus, ni utilisées pour une autre jument ou pour une autre année, sans l'accord préalable du vendeur. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur qui pourra en demander la restitution.

La déclaration de naissance sera envoyée à l'acheteur lorsque celui-ci nous informera sous 48h de la naissance de son poulain et contre encaissement du solde. Cette demande ne pourra se faire que par email à : helenecso@hotmail.fr.

En cas de déclaration ou de règlement tardif du solde, le vendeur ne peut être tenu responsable des pénalités de retard.

Fait en double exemplaire, le à :

Le vendeur

L'acheteur (*précédé de la mention Lu et approuvé*)